

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 23 août 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 23 août 2022 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

PRÉSENCES

Mme Caroline Lacroix, présidente
Mme Josée Banville
Mme France Boucher
M. Dominic Bourassa
M. Jacques Gosselin
Mme Émilie Lalancette-Néron
Mme Marie-Josée Langlois
M. Pierre Lemay
Mme Joëlle Martineau
Mme Karine Morin
Mme Nathalie Roy
Mme Emmanuelle Vincent-Racicot (visioconférence)

Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières

Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives

ABSENCE

M. Pierre-Paul Lavoie

1. OUVERTURE

CA-220823-1.1

Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-220823-1.2

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marie-Josée Langlois, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-220823-1.3

Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022

Il est proposé par Jacques Gosselin, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-220823-1.4

Affaires découlant du procès-verbal

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

CA-220823-1.5

Démission d'un administrateur

Conformément à l'article 175.8 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la secrétaire générale, Lyne Beauchamp, avise le conseil d'administration que Vincent Roy a, en date du 6 juillet 2022, démissionné de son poste d'administrateur du CA du CSSDS.

L'article 175.11 de la LIP prévoit qu'une vacance à un poste de membre du personnel au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par un membre substitut préalablement désigné à cette fin ou, à défaut, en suivant le mode prescrit pour la désignation du membre à remplacer, pour la durée non écoulée du mandat.

Le processus électoral sera donc déployé en conséquence.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-220823-1.6

Période de questions du public

Pas de questions du public.

2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

CA-220823-2.1

Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

3. POINTS DE DÉCISION

RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE

CA-220823-3.1

Surveillance du midi (modification à la tarification) - Adoption

Considérant qu'un nouveau règlement sur la surveillance du midi est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;

Considérant qu'en 2015, le comité de parents et le Centre de services scolaire des Sommets ont élaboré et mis en place un système centralisé de surveillance du midi qui permet une plus grande équité de service à travers toutes les écoles primaires du centre de service ;

Considérant que ce système, qui existe depuis 2016, a effectivement permis de répondre aux besoins des écoles tout en ne pénalisant pas financièrement les petites écoles ou celles ayant de particularités contraignantes au niveau de la surveillance du midi ;

Considérant que les montants fixés pour 2016 n'ont jamais été indexés depuis la création du modèle ;

Considérant que les coûts de main d'œuvre ont augmenté considérablement depuis 2016 ;

Considérant que le budget centralisé de surveillance du midi est actuellement déficitaire et que ce service doit s'autofinancer ;

Considérant qu'en parallèle, le CSSDS s'engage à optimiser son service de suivi des mauvais payeurs et à voir à l'optimisation des dépenses liées à ce service ;

Il est proposé par Pierre Lemay, administrateur, et résolu :

d'indexer de 6% les coûts de la surveillance du midi pour l'année scolaire 2022-2023, tout en maintenant la structure forfaitaire de paiement pour les familles.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

de fixer à 3\$ de l'heure le montant quotidien de la surveillance du midi, tel que le permet le règlement actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-220823-3.2

Transport scolaire (octroi de contrats) – Adoption

Il est proposé par Karine Morin, administrateur, et résolu :

De prolonger les contrats de transport octroyés par le Centre de services scolaire des Sommets le 20 juin 2017 avec les compagnies suivantes :

Autobus B. Dion (Windsor) Itée

Autobus Acton inc.

Les services d'autobus Léger Carignan inc.

Transport Paul Dubois inc.

Autobus B. Girard inc.

Transport scolaire André Demers inc.

Tourbus transport scolaire inc.

Autobus Magog inc.

Autobus Dubé inc.

Autobus G. Ashby inc.

afin de permettre aux parties de poursuivre le processus de renouvellement des contrats selon les termes et conditions prévus.

De déléguer à la directrice générale, Lisa Rodrigue, l'adoption du cadre général normatif pour l'octroi des contrats de transport scolaire du Centre de services scolaire des Sommets, pour une durée de 6 ans de même que l'attribution des sommes aux compagnies de transport compte tenu de l'enveloppe budgétaire autorisée par le MEQ.

De mandater la présidente, Caroline Lacroix, et la directrice générale, Lisa Rodrigue, à signer les contrats de transport scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. POINTS D'INFORMATION

CA-220823-4.1

Processus élaboration du PEVR

La directrice générale, Lisa Rodrigue, présente le processus d'élaboration du PEVR du Centre de services scolaire des Sommets.

Procès-verbal
de la séance du conseil d'administration
du Centre de services scolaire des Sommets

CA-220823-4.2

Travaux école publique alternative de Memphrémagog

Lisa Rodrigue présente l'état de situation à l'égard de la rentrée des élèves de l'ÉPAM compte tenu des travaux en cours.

5. AFFAIRES DIVERSES

6. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, n'a pas de sujet à traiter.

7. CLÔTURE

CA-220823-7.1

Période d'intervention des membres du conseil

Dominic Bourassa souhaite qu'une attention particulière soit accordée aux violences sexuelles et suggère l'élaboration d'une politique.

Emmanuelle Vincent-Racicot se questionne sur la pénurie de main d'œuvre et les actions à poser.

CA-220823-7.2

Levée de l'assemblée à 20h10

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

Il est proposé par Karine Morin, administrateur, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente

La secrétaire générale